



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DE L'ÉTANG ET ROUTE DE LA VALLÉE DE MA MASSE SUR LA COMMUNE DE PONT AUDEMER

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code de la Route,
VU l'article 610-5 du code Pénal,
VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU la demande écrite de Madame Nathalie DUBOC pour le compte de l'entreprise SARL LGTPCOM en date du mardi 24 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de remplacement d'un cadre par un autre, suivi de la dépose pour le compte d'ORANGE rue de l'Étang et route de la Vallée de la Masse sur la section comprise sur la commune de Pont Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : l'Entreprise SARL LGTPCOM est autorisée à stationner des véhicules d'entreprise au droit des différentes zones d'interventions afin de réaliser les travaux cités ci-dessus à compter du mercredi 1^{er} octobre 2025 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : La circulation se fera sur une chaussée réduite gérée par feux tricolores en fonction de la zone d'intervention, afin que l'entreprise SARL LGTPCOM puisse réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR et l'entreprise SARL LGTPCOM, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 29 septembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

